



Association ART TERRE DANSE
Rio Abierto : *Mouvement et Transformation*
Stages 2022-2023
Bulletin d'inscription

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable:.....

E-mail :

Âge:.....Profession :

Cocher les cases svp !

STAGES

Je m'inscris au stage :

"L'automne dans mon corps, récoltes intérieures, fermeté et douceur "

Les 19 novembre (13h- 18h) et 20 novembre (10h-17h)

Stage d'hiver : « **Regard et écoute intérieure, confort dans notre hibernation** »

Les 21 (13h- 18h) et 22 janvier (13h- 18h)

Stage « **Vers l'éclosion de Soi** » les 4 et 5 mars (10h -17h)

Stage « **La joie de l'enfant en Soi** » les 20 et 21 mai 2023 (10h -17h)

Stage « **Se reposer dans le cœur** » les 7, 8 et 9 juillet 2023 (10h-17h)

TARIFS DES STAGES

Soutien : de 150 à 240 €

Normal : 150 €

Réduit *: 100 €

Étudiant.es **: 70 €

Réduit *: uniquement pour les personnes sans emploi

Étudiant.es **: uniquement pour les étudiants de - de 26 ans et sans emploi (ne s'applique pas aux étudiants qui ont + de 26 ans et sans emploi)

Adhésion ATD (nécessaire dès le 2ème stage de l'année): 12 €

Règlement

Je verse une réservation de 30 % du coût du stage (non remboursable, sauf cas de force majeur) qui correspond à un montant de..... € d'acompte

Règlement : virement pour l'acompte effectué le :

Art Terre Danse IBAN : FR35 2004 1010 0715 8513 2T03 885 BIC: PSSTFRPPLYO

Prévoir des espèces svp pour règlement de la totalité du cout de l'enseignement, le jour du stage.

Fait à :.....Le :

Signature :

à renvoyer à l'adresse de correspondance :

Association Art Terre Danse, 70, ch. du Montellier 69390 CHARLY

Association

Art Terre Danse

Règlement intérieur

Public

Une bonne condition physique et psychique est favorable à la pratique des activités proposées par l'association Art Terre Danse, à savoir le système du Rio Abierto- Alchimia.

Dans tous les cas, le pratiquant respectera ses limites propres.

Un certificat médical est nécessaire, dès le début de l'activité, dans les cas suivants :

- en cas de problème médical connu, il est également demandé à l'adhérent d'en informer l'enseignant
- pour les personnes de plus de 65 ans.

Les mineurs fourniront une autorisation parentale.

Adhésion - Rappel art. 6 des statuts.

Pour faire partie de l'association, il faut souscrire une demande d'adhésion puis s'être acquitté de celle-ci.

L'adhésion donne accès aux cours organisés par l'association.

Elle donne droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi qu'à l'élection des membres du bureau lors du renouvellement.

Assurance

Pour ses activités, ATD souscrit un contrat multi garanties activités sociales associations auprès de la Macif (n° 3507265D).

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir à l'égard des tiers pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs qu'ils ont subis.

L'adhérent peut compléter sa couverture par une assurance « individuelle accident » (pour les blessures subies sans responsabilité de tiers engagée). Informez-vous auprès de l'enseignant, ou d'un membre du bureau.

Règlement

Tous les règlements par virement bancaire ou par chèques se font à l'ordre de « association Art Terre Danse » : l'adhésion, la licence, les cours, les supports pédagogiques, les stages,...

Cours

La saison de cours d' Art Terre Danse est fonction du planning des enseignants.

Elle s'étale généralement de septembre à juin, comprend 32 semaines de cours et/ou de stages ponctuels.

Annulation, report, remboursement

En cas d'impossibilité pour l'enseignant d'assurer les stages ceux ci seront annulés et remboursés.

Pour le participant, pour raison médicale l'élève pourra être remboursé sur présentation d'un certificat médical justifiant son incapacité à la pratique sur la période mentionnée.

En dehors de ces raisons, l'association ne procède à aucun remboursement.